

FORMATION CACES R483 - GRUES MOBILES

R483

SOUS-TRAITE

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

- Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite d'une grue mobile
- Obtenir ou renouveler une autorisation de conduite suivant le référentiel R483

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de grues mobiles selon la R483

Durée

21.00 Heures en présentiel en présentiel
3 Jours

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur / chef de manœuvre / élingueur
- Dispositif CACES®
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des grues mobiles
- Principaux types de grue et catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique pour évaluation des charges et du centre de gravité
- Stabilité des grues mobiles
- Déplacement des grues sur chantier
- Les principaux risques liés à l'utilisation de la grue mobile et de ses équipements et les moyens de prévention associés
- Exploitation des grues mobiles
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Positionnement de la grue mobile, vérifications et entretien d'usage

FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification de la machine et des accessoires de levage avant utilisation
- Adéquation de la grue mobile utilisée à la manutention des charges prévues et choix des accessoires et appareils de levage appropriés à la charge à manutentionner
- Masse des charges, centre de gravité, encombrement, prise au vent
- Conditions d'appui du véhicule et impact des conditions atmosphériques
- Respect des tableaux de levage
- Mise en œuvre de la grue : sortie et calage des stabilisateurs, balisage, prise en compte de l'environnement et des conditions météorologiques
- Mettre en pratique les gestes de commandement et la radio
- Réaction en cas d'anomalies ou incidents
- Les opérations de fin de poste et entretien journalier
- Rendre compte des anomalies
- Option TC
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R483 réalisé par un testeur certifié CACES®.

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ces EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir : CHAUSSURES DE

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

SECURITE, GANTS DE MANUTENTION, CASQUE, PROTECTIONS AUDITIVES et GILET REFLECHISSANT

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®. NB : vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

Objectifs pédagogiques

- Connaître la recommandation concernant la conduite des grues mobiles
- Connaître les principales catégories de grue et les risques liés à leur utilisation
- Être capable de faire des opérations de levage en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur
- Conduire en sécurité une grue mobile

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance entre apports théoriques et travaux pratiques de conduite de grue mobile, test d'évaluation des connaissances théoriques et

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test CACES® réalisé par un testeur personne différente du formateur, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite. Le stagiaire doit valider les deux tests pour obtenir son CACES avec un minimum de 70/100 à chacun des tests.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR